



# Championnats Régionaux de Laval 2018-2019

## Séries Ligue Laval (Atome B & C)

### Règlements (version 12-02-2019)



**Note : Peu importe l'appellation utilisée, ces règlements sont applicables autant pour les séries de Ligue Laval que pour les Régionaux.**

#### DIVISION

Junior AA

Atome AA-BB, Pee-Wee AA-BB

Bantam AA-BB et Midget AA-BB

#### FORMAT

Finale 3 de 5

Tournoi à la ronde et finale 2 de 3

\*\*\*\*\*

Novice 2010 A-C

Pee-Wee A-C

Junior A-B

Senior A

Tournoi à la ronde, ½ finale, finale

Novice 2010 B

Atome A-B-C

Pee-Wee B, Bantam A

Bantam B, Midget A-B

Tournoi à la ronde, ¼ de finale, ½ finale, finale

\*\*\*\*\*

Atome B et C (Séries Ligue)

Tournoi à la ronde, ¼ de finale, ½ finale, finale

**Tournois à la ronde (Aucune prolongation) : En cas d'égalité au classement, le règlement 10.8 HQ. Concernant le départage d'égalité sera appliqué.**

- Hockey région Laval se réserve le droit de modifier le calendrier des joutes en tout temps, aucun autre changement de joute ne pourra être effectué.
- Les règlements des championnats régionaux/Séries sont finaux et sans possibilité de changement, sauf si le Comité exécutif de Hockey région Laval en décide autrement.
- Les règlements de ligue (en référence à la saison régulière) sont applicables, sauf ceux spécifiés dans la présente réglementation.

Si des précisions étaient nécessaires pendant un match ou tout juste avant, n'hésitez pas à appeler la Ligue Laval **450-661-0811 poste 6258**

## 1. JOUTE

Chaque équipe devra être disponible pour commencer la joute 15 minutes avant l'heure prévue. Ce règlement ne s'applique pas pour les premières joutes de la journée. **Dans le cas où une des deux équipes n'auraient pas le nombre minimum de joueurs requis** pour débiter un match (8 joueurs plus 1 gardien pour le simple lettre et 10 joueurs plus 1 gardien pour le double lettre) un délai de 10 minutes sera accordé à compter de l'heure prévue de début de la joute. Une punition mineure sera donnée à l'équipe fautive. Notez que le délai accordé fait partie intégrale du temps alloué pour la joute.

Passé ce délai si le minimum n'est pas atteint, la joute sera perdue par défaut et le cas pourrait être soumis au comité désigné par Hockey Région Laval. L'équipe pourrait être éliminée des Championnats régionaux et une amende allant jusqu'à 500\$ pourrait être imposée.

Advenant qu'un (ou plusieurs) JA soit inscrit sur une étiquette et qu'aucun joueur absent ne soit rayé (ou plusieurs) la joute sera perdue par défaut et l'entraîneur sera suspendu. Toutefois, si l'équipe est en mesure de fournir une preuve écrite avant la prochaine joute de l'équipe, la joute sera valide. L'amende de 10\$ pour étiquette non conforme sera appliquée.

**Une équipe qui ne se présentera pas à une joute prévue au calendrier perdra sa joute par défaut et sera automatiquement éliminée des championnats.**

**Une amende de 500\$ sera imposée. (Règlement 2.6 Hockey Laval et 6.3 de Ligue Laval)**

Comme il s'agit de championnats régionaux ou de séries éliminatoires, les joueurs affiliés ne seront pas comptabilisés. Notez que pour toutes les catégories et classe, il doit y avoir un joueur absent (le nom doit obligatoirement être rayé) pour chacun des joueurs affiliés alignés.

### ÉQUIPE RECEVEUR

L'Équipe receveur portera ses chandails foncés.

Pour les équipes Atome, Pee-Wee, Bantam et Midget AA et BB ainsi que pour le Junior AA  
Lors des parties du tournoi à la ronde, l'équipe receveur sera déterminée au hasard lors de la confection du calendrier.

Lors des parties de finale (2 de 3) l'équipe ayant terminé la plus haute au classement du tournoi à la ronde sera receveur lors de la première joute, et visiteur lors de la deuxième joute.

Lors de la joute si nécessaire (3ième joute), l'équipe ayant terminé la plus haute au classement du tournoi à la ronde sera receveur.

Pour les équipes A-B-C. L'équipe receveur sera déterminée en fonction du classement final de la saison régulière. Ainsi, l'équipe ayant terminé à la plus haute position au classement sera l'équipe receveur jusqu'à la finale.

## Temps de joute

Catégorie	Classe	Échauffement	Temps 1ière période	Temps 2ième période	Temps 3ième période	Temps minimum alloué (voir note #1)	Réfection de la glace
Novice 2010	A-B-C	2 min	10	10	12	60 min	Au début du match
Atome	A-B-C	2 min	10	10	12	60 min	Au début du match
Pee-Wee	A-B-C	2 min	10	10	12	60 min	Au début du match
Bantam	A-B	2 min	13	13	13	90 min	Aux 2 périodes
Midget	A-B	2 min	13	13	13	90 min	Aux 2 périodes
Junior	A-B	2 min	13	13	13	90 min	Aux 2 périodes
Catégorie	Classe	Échauffement	Temps 1ière période	Temps 2ième période	Temps 3ième période	Temps minimum alloué (voir note #1)	Réfection de la glace
Sénior	A	5 min	14	14	14	90 min	Aux 2 périodes
Atome	AA-BB	2 min	15	15	15	90 min	Aux 2 périodes
Pee-Wee	AA-BB	2 min	15	15	15	90 min	Aux 2 périodes
Bantam	AA-BB	2 min	14	14	14	90 min	Aux 2 périodes
Midget	AA-BB	2 min	14	14	14	90 min	Aux 2 périodes
Junior	AA	5 min	15	20	20	90 min	Entre les périodes

\*Joutes à temps chronométré.

### **NOTE #1**

Les joutes sont à terminer, même si le temps alloué pour la joute est écoulé, la joute doit se terminer.

Il n'y aura pas de prolongation ni de fusillade pour les tournois à la ronde, sauf pour le sénior où il y aura fusillade.

Toutes catégories, toutes classes si après deux périodes, il existe un écart de 7 buts la joute prendra fin.  
Règlement HQ 10.6.5

### **2. TEMPS D'ARRÊT**

Il sera possible de prendre un seul temps d'arrêt de 30 secondes par équipe durant la joute en temps réglementaire ou prolongation s'il y a lieu. Celui-ci devra être **inscrit au tableau indicateur.**

### **3. PAUSE ENTRE LES PÉRIODES**

Une pause d'une (1) minute sera accordée au banc des joueurs entre les périodes où il n'y a pas de réfection de glace, celle-ci devra être **inscrite au tableau indicateur.**

### **4. FRANC-JEU**

Règlement 8.7 de Hockey Québec s'applique tout au long des championnats.

## 5. PÉRIODES DE SURTEMPS (HQ 10.7.1)

**Lors des joutes du tournoi à la ronde : il n'y a pas de prolongation. (Sauf pour le sénior, il y aura fusillade)**

### **5.1 Lors matchs suicide, des ¼ de finale et lors des séries et régionaux Atome B et C :**

Après application de la formule Franc-jeu (HQ 8.7)

En cas d'égalité après les trois périodes de jeu règlementaires, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :

a) Une seule période supplémentaire de 5 minutes à temps arrêté, avec alignement de 4 joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but met fin à la joute.

Si une équipe a perdu son point franc jeu pendant la joute règlementaire, elle devra débiter cette période à court d'un joueur pour une durée de 5 minutes. Aucun joueur de l'équipe fautive n'aura à se rendre au banc des punitions afin de servir cette punition majeure.

Si les 2 équipes n'ont pas conservé leur point Franc Jeu, les équipes évolueront à 4 contre 4.

b) Après cette période de surtemps de 5 minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade telle que stipulé par l'article HQ 10.7.2

### 5.2 Lors des joutes **1/2 finale, finale et 2 de 3**, après application de Franc-jeu (HQ 8.7)

**En cas d'égalité après les trois périodes de jeu règlementaires, il y aura période de surtemps selon le mode suivant :**

a) Une seule période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté, avec alignement de 4 joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but met fin à la joute.

Si une équipe a perdu son point franc jeu pendant la joute règlementaire, elle devra débiter cette période de surtemps à court d'un joueur pur une durée de 5 minutes. L'entraîneur de l'équipe fautive désignera un joueur pour purger cette punition majeure. L'entraîneur peut désigner un joueur qui n'était pas sur la glace au moment en fin de période. **Une punition de 5 minutes sera indiquée au tableau indicateur.**

Si les 2 équipes n'ont pas conservé leur point Franc Jeu, les équipes évolueront à 4 contre 4.

b) Après cette période de surtemps de 10 minutes, si l'égalité persiste, il y aura fusillade telle que stipulé par l'article HQ 10.7.2

## 6. PROTÊT CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

**Veillez-vous référer au règlement 8.4 de Hockey Québec pour la procédure complète.**

Pour tout protêt logé lors d'une joute des championnats régionaux :

Un avis de protêt doit être donné à l'arbitre et au marqueur au moment de l'infraction (ce dernier doit l'indiquer sur la feuille de joute). Le protêt devra être signifié au plus tard une (1) heure après la fin de la joute concernée au personnel de l'aréna où s'est jouée la joute et être accompagné d'un dépôt en argent au montant de deux cents dollars (200.00\$). Vous devrez contacter un des responsables des régionaux, au **450-661-0811 poste 6258**. De plus, le formulaire « Annexe-A » devra être complété et vous devez aviser votre représentant de votre association.

La recevabilité et/ou la décision seront rendues par le Comité désigné par Hockey Région Laval dans les 24 heures suivant le dépôt du protêt.

Pour toute question ou précision concernant les règlements, n'hésitez pas à faire parvenir un courriel à [liguelaval@hockeylaval.com](mailto:liguelaval@hockeylaval.com)

**Les résultats et horaires seront disponibles sur le site web**  
**[www.hockeylaval.com](http://www.hockeylaval.com)**

**Absence des arbitres** : si 30 minutes avant la joute les officiels (arbitres) ne sont pas présents, veuillez communiquer avec Michel Poirier : 514-704-1994

**Absence des officiels hors-glace** (Marqueurs) si 15 minutes avant la joute l'officiel hors-glace n'est pas présent, veuillez-vous communiquer avec Nicholas Guerrera : 514-918-1825

**En cas d'absence de marqueur, la joute doit être jouée quand même, un gérant, parent, peu faire office de marqueur.**

## ANNEXE – A –



### SIGNIFICATION DE PROTÊT CHAMPIONNATS RÉGIONAUX/Séries

ÉQUIPE DEMANDERESSE : \_\_\_\_\_

NOM DU DEMANDEUR : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_

DIVISION : \_\_\_\_\_ CLASSE : \_\_\_\_\_

JOUTE NO : \_\_\_\_\_ ARENA : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_ HEURE : \_\_\_\_\_

VISITEUR : \_\_\_\_\_ RECEVEUR : \_\_\_\_\_

**EXPLICATIONS :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **SIGNIFICATION**

Reçu par : (À L'USAGE DU PERSONNEL D'ARÉNA SEULEMENT.)

Aréna : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Heure reçue : \_\_\_\_\_

Le protêt a-t-il été signifié moins d'une heure après la partie ? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

Le protêt est-il accompagné de 200\$ en argent comptant ? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

**L'entraîneur doit attendre les indications de la personne désignée par Hockey Région Laval avant de quitter l'aréna.**

VOUS DEVEZ AVISER VOTRE REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION ET LE RESPONSABLE DE  
HOCKEY LAVAL AUX NUMÉROS SUIVANTS : **450-661-0811 POSTE 6258**